



Dans un communiqué de presse publié le 13 février 2019, le ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense informe les différents candidats qui ont postulé aux concours de recrutement de sous-officiers de la gendarmerie et des armées que les visites médicales auront lieu à partir du mercredi 20 février 2019.

Les concernés devront se munir d'une somme de 25 000 FCFA représentant les frais des visites médicales, des originaux et des photocopies de leurs documents.

Lire le communiqué suivant:

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DE LA DEFENSE

Yaoundé, le 11.02.2019



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
MINISTRY OF DEFENCE

N° 01132 /CRP/MINDEF/01

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE
COMMUNIQUE :

Les candidats aux différents concours de recrutement des Personnels Non Officiers dans la Gendarmerie Nationale et les Armées, ayant été autorisés à passer les visites médicales approfondies par communiqué du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense en date du 12 octobre 2018, sont informés que lesdites visites médicales se dérouleront à **partir du mercredi 20 février 2019.**

Le calendrier de passage des candidats peut être consulté dans les Hôpitaux Militaires des Régions où ils ont passé les épreuves sportives et écrites.

Les Intéressés devront se munir d'une somme de **25.000 (vingt-cinq mille) FCFA** représentant les frais des visites médicales, ainsi que des originaux et photocopies de leurs actes de naissance et diplômes./-



DETI ASSOMO Joseph